

Rapport de Gestion 2002

Fondation de prévoyance ASMAC, Kollerweg 32, Case postale 389, 3000 Berne 6

Table des matières

<u>La Fondation de prévoyance ASMAC en bref</u>	<u>4</u>
<u>Chiffres-clés</u>	<u>5</u>
<u>Le mot du président</u>	<u>6</u>
<u>Rapport de la direction</u>	<u>8</u>
<u>Rapport sur les placements de la fortune</u>	<u>9</u>
<u>Schéma directeur</u>	<u>12</u>
<u>Les prestations de la Fondation de prévoyance ASMAC</u>	<u>13</u>
<u>Organisation de la fondation</u>	<u>17</u>
<u>Comptes annuels 2002</u>	<u>22</u>
<u>Annexe aux comptes annuels</u>	<u>26</u>
<u>Rapport de l'organe de révision</u>	<u>50</u>

La Fondation de prévoyance ASMAC en bref

La brièveté des contrats de travail et les changements d'employeur y afférents pendant la période de formation professionnelle et post-graduée des médecins-assistant[e]s et cheff[fe]s de clinique ont depuis toujours présenté des inconvénients financiers en ce qui concerne le deuxième pilier. En 1983, l'Association suisse des médecins-assistant[e]s et cheff[fe]s de clinique ASMAC a créé la Fondation de prévoyance ASMAC, dans le but d'assurer la prévoyance professionnelle des médecins employés. En l'espace de quelques années, des contrats d'adhésion ont pu être conclus avec les hôpitaux publics et privés les plus importants. Etant donné que les prestations d'assurance auprès de chaque employeur doivent au moins être égales à celles de la propre caisse de pension, chaque contrat d'affiliation comporte un plan de prévoyance ASMAC spécifique. Les assurés restent en général affiliés à la caisse de pension lors d'un changement d'employeur pendant la période de formation professionnelle et post-graduée. Les risques ont d'abord été assurés par le biais d'une assurance privée. La partie administrative a été confiée en outsourcing à un prestataire de services externe. La gérance de la fortune était exécutée en majeure partie par le comité du Conseil de fondation et la direction.

L'expertise actuarielle effectuée en 1996 a confirmé que la Fondation de prévoyance ASMAC était alors en mesure d'assumer, de manière autonome, la gestion complète des risques de décès et d'invalidité. Suite à des prestations insuffisantes de la société prestataire de services en outsourcing, le Conseil de fondation a décidé de passer également à une gestion autonome de la fortune et des assurés, à partir du 1er janvier 1997. Après la reprise complexe des données des assurés et l'adaptation du système de gestion ainsi que le recrutement et la formation du personnel, les prestations ont pu être considérablement améliorées au cours des dernières années.

Entre 1998 et 2001 le capital épargne vieillesse a pu être rémunéré à 8 pour cent. Suite à la chute massive des cours boursiers au cours de l'exercice, la Fondation de prévoyance ASMAC accuse pour la première fois une insuffisance de couverture de 10,9 pour cent. En conséquence, le Conseil de fondation a décidé de réduire le taux d'intérêt sur le capital épargne vieillesse à sa valeur minimum légale de 4 pour cent respectivement à 3,25 pour cent à partir de 2003. Le taux de cotisation pour le risque était de 1,2 pour cent respectivement 1,5 pour cent du salaire assuré au cours des dernières années. Par suite d'une forte augmentation des cas de prestations, ce taux doit être relevé à 2,5 pour cent dès le 1er juillet 2003. En cas d'interruption de travail ou de séjour à l'étranger, les risques de décès et d'invalidité continuent à être couverts par des primes sans concurrence. Les frais de gestion restent entièrement à la charge de la fondation jusqu'à nouvel ordre.

Dans les années à venir, les provisions pour fluctuations de valeur sur les titres devront à nouveau être créées en fonction de la stratégie de placement.

Chiffres-clés

Structure de la caisse de pension

Fondation/Siège	1983/Berne
Structure juridique	Fondation
Nature de la caisse	Caisse autonome
Prévoyance vieillesse	Primauté des cotisations
Contrat de prévoyance risque	Primauté des prestations
Nombre d'assurés actifs/retraités	12 314/285
Nombre de comptes de libre passage	2 356

Données actuarielles

Avoirs actif	MCHF	664.9
Avoirs comptes de libre passage	MCHF	109.4
Avoirs d'assurés percevant une rente	MCHF	88.8
Degré de couverture *		89,1 %
Rémunération du capital épargne vieillesse		4 %
Charges administratives moyennes ** par assuré en l'an	CHF	212.0

Comptes annuels 2002

Bilan

Actif	MCHF	Passif	MCHF
Placements à court terme	146.0	Capital étranger	1.8
Placements à long terme	637.4	Provisions	0.8
		Capital engagé	889.0
		Fonds à la disposition de la fondation	-108.2
Total actif	783.4	Total passif	783.4

Compte d'exploitation

Charges	MCHF	Produits	MCHF
Charges de prévoyance	325.1	Produits de prévoyance	299.5
Charges d'administration et de gestion des biens	163.6	Produits de capitaux et autres produits	80.3
Excédent de charges	-108.9		
Total charges	379.8	Total produits	379.8

* taux d'intérêt CFA/PRASA4 %

** sans frais de transaction de valeurs

Le mot du président

Au cours de l'année 2002, les caisses de pensions ont attiré l'attention grandissante du public. Suite à la mauvaise situation boursière, les discussions politiques se sont de plus en plus concentrées sur le taux d'intérêt minimum et l'insuffisance de couverture des caisses de pensions.

La troisième année consécutive de bourse problématique avec ses chutes massives de cours n'a pas manqué d'avoir ses effets sur notre fondation de prévoyance. Alors qu'au cours de la dernière décennie les actions ont permis un rendement impressionnant avec une quote-part de 45 pour cent, les valeurs immobilières accusaient des résultats annuels nettement inférieurs. Au cours des trois dernières années, ce sont par contre les valeurs immobilières qui ont encore principalement permis d'assurer un rendement supérieur au taux d'intérêt minimum légal. Un placement équilibré des fonds dans différentes branches n'en prend que plus d'importance. Les considérations à long terme ne doivent toutefois pas être perdues de vue. En effet, des modifications importantes et à court terme dans l'allocation des fonds ne peuvent assurer la pérennité d'un rendement suffisant.

Nous avons porté une attention particulière à la stratégie de placement et de risque au cours de l'année écoulée. Nous en avons conclu que par suite des chutes de cours massives des actions et de la dissolution presque totale des provisions pour fluctuation de cours, la quote-part des actions doit être ramenée de 46 pour cent à 26 pour cent. Cet ajustement a pu être entièrement réalisé dans les délais impartis jusqu'à décembre 2002 par notre Asset Manager.

Notre attention ne s'est cependant pas uniquement portée sur l'évolution des marchés financiers. Les charges concernant les rentes d'invalidité ont augmenté plus que la moyenne en 2002. Il s'ensuit logiquement que les primes de risques perçues à ce jour ne suffisent plus à couvrir nos obligations de prestations. L'évolution du marché du travail ainsi que la pression croissante des coûts, en particulier dans le domaine de la santé, semblent confirmer cette tendance dans la nouvelle année. En conséquence, le Conseil de fondation a décidé de relever la prime de risque actuelle de 1,2 pour cent respectivement de 1,5 pour cent à 2,5 pour cent à partir du 1er juillet 2003.

Les incidences mentionnées ci-dessus ont conduit pour l'année fiscale 2002 à un excédent de charges de 108'906 milliers de francs. Le degré de couverture est encore de 89,1 pour cent. Nous sommes conscients que notre capacité de risque a ainsi été sensiblement réduite, mais nous tenons à maintenir notre allocation des fonds. Diverses analyses fondées du marché financier montrent notamment qu'à moyen terme les actions sont plus prometteuses que d'autres placements.

Malgré le résultat annuel peu satisfaisant, je tiens à remercier tout le personnel de notre secrétariat pour les bonnes prestations de conseil fournies aux assurés et pour leur conscience prononcée des coûts. Au cours des cinq dernières années, le secrétariat a successivement étendu la gamme de ses prestations et en même temps réduit les coûts de gestion. C'est ainsi qu'avec moins de 20 francs par mois et assuré, nous sommes nettement en-dessous de la moyenne de toutes les caisses de pensions.

Le Conseil de fondation a tenu trois réunions ordinaires et une réunion extraordinaire, au cours desquelles les sujets suivants ont été traités:

20 mars 2002

- Décision de l'Office des assurances sociales et de la surveillance des fondations
- Reporting financier
- Statistique des cas de prestations
- Information Service de traitement des cas de prestations
- Information Comité chargé des investissements
- Rapport de la direction

12 juin 2002

- Expertise actuarielle de PRASA
- Rapport de révision et managementletter de PricewaterhouseCoopers SA
- Rapport de Gestion 2001
- Election de l'organe de contrôle pour 2002
- Reporting financier
- Information Service de traitement des cas de prestations
- Information Comité chargé des investissements
- Rapport de la direction

27 août 2002

- Analyse capacité de risque du Crédit Suisse Asset Management

20 novembre 2002

- Reporting financier
- Adaptation de l'allocation de fonds
- Rémunération du capital épargne vieillesse à partir du 1er janvier 2003
- Révision intermédiaire
- Comparaison frais/budget 2002, budget 2003
- Information Service de traitement des cas de prestations
- Information Comité chargé des investissements
- Rapport de la direction

Berne, le 4 juin 2003

Dr med. **Heinz Mumenthaler**, président

Rapport de la direction

Au cours de l'année 2002 nous avons consolidé la restructuration des nombreux plans de prévoyance et des conventions d'adhésion commencée l'année précédente, et optimisé les procédures de travail. Grâce à des entretiens sur place, la collaboration avec divers hôpitaux et institutions s'est développée de manière très positive. L'épuration des données entre les administrations hospitalières et nous-mêmes a bien progressé, sans différences restantes. Cette amélioration se répercute principalement par une diminution de nos coûts administratifs qui ont atteint un très bas niveau. Nous pouvons nous féliciter que malgré cette diminution de coûts, des prestations telles que la gestion des biens immobiliers et l'Asset Management ont été intégrés au secrétariat, et font donc aujourd'hui partie intégrante de la structure des coûts.

Les changements de logiciel et de matériel planifiés minutieusement l'année précédente ainsi que la mise en service du nouveau serveur ont été effectués sans problèmes ni coûts supplémentaires. Aussi bien l'upgrade du logiciel de la comptabilité financière que la reprise des données se sont déroulés sans heurts et dans les délais prévus. Le rapport de gestion 2002 a ainsi déjà pu être traité sur le nouveau logiciel. Du fait des changements successifs de logiciel pour la comptabilité financière en 2002 et pour la gestion des assurés en 2003, le nouveau logiciel Multipension I a également dû être chargé sur le nouveau serveur avec son système d'exploitation. Les adaptations minimes, mais néanmoins non négligeables, ont parfaitement fonctionné d'emblée. Le passage au logiciel Multipension II aura lieu en fin d'exercice 2003. Étant donné l'état d'avancement des travaux et des contrats conclus, il nous est permis de supposer aujourd'hui que ces changements pourront être effectués sans problèmes et conformément au budget.

Je me félicite tout particulièrement que la direction soit actuellement soutenue par une équipe stable et bien coordonnée. Chaque collaboratrice et chaque collaborateur fait actuellement preuve d'un sens des responsabilités nettement au-dessus de la moyenne. Chaque section opère de manière efficace et ciblée. Grâce à la mise en valeur des facultés particulières de chacun, par exemple les connaissances en informatique, il nous devient possible de réaliser et d'actualiser notre site internet nous-mêmes. Le programme "Officemanager" que nous venons de développer nous-mêmes et mettre en service, permet de gagner beaucoup de temps et garantit avant tout une haute sécurité lors du transfert de données entre les sections. Il en résulte une liberté d'action supplémentaire pour conseiller amplement nos assurés ou pour offrir d'autres services.

Au cours de l'exercice, 34 nouvelles conventions d'adhésion ont été signées. D'autre part, quatre contrats comprenant au total neuf assurés ont été résiliés. Le nombre d'assurés a augmenté de 817.

Peter Scotton, directeur

Rapport sur les placements de la fortune

De même qu'en 2001, nous n'avons pas pu échapper aux tendances négatives au cours de l'année 2002. Par suite de notre portfolio qui nous avait permis par le passé une excellente performance, nous avons à nouveau ressenti fortement la baisse boursière. Par rapport au benchmark, notre portfolio accuse globalement une sous-performance de 6,55 pour cent, ou encore une sous-performance de 13,31 pour cent pour l'ensemble des placements de capitaux. Du fait des changements des conditions économiques, et sur la base de deux analyses externes, le Conseil de fondation a révisé la stratégie des placements avec effet au 1er octobre 2002. Pour l'essentiel, la quote-part maximale des actions a été ramenée de 46 pour cent à 26 pour cent, assortie d'un délai d'exécution jusqu'au 20 décembre 2002. Par ailleurs, il a été fait la distinction entre les Blue Chips et les valeurs secondaires.

Le tableau ci-dessous indique les parts des différentes catégories ayant contribué au résultat total. Par rapport à l'année précédente, nous avons comparé dès septembre 2002, en ce qui concerne la part des biens corporels, les titres du SMI et les valeurs secondaires respectivement les Blue Chips et Small Caps avec leurs benchmarks respectifs. Pour la comparaison avec les benchmarks, il convient de noter que les frais de transactions ne sont pas compris dans les benchmarks.

Catégorie	MCHF	Portfolio	Benchmark	Differenz
1) Valeurs nominales Suisse	268.3	9,11 %	9,55 %	-0,44 %
2) Valeurs nominales en monnaies étrangères	94.5	-3,96 %	-0,58 %	-3,38 %
Actions Suisse titres SMI	42.6	-7,48 %	-11,44 %	3,96 %
Actions Suisse valeurs secondaires	61.0	-39,61 %	-25,43 %	-14,18 %
Actions étranger Blue Chips	60.0	-3,74 %	-11,61 %	7,87 %
Actions étranger valeurs secondaires	23.4	-40,91 %	-34,07 %	-6,84 %
3) Mixta-LPP	27.3	-8,20 %	-6,76 %	-1,44 %
Immeubles et participations	59.9	5,31 %	6,00 %	-0,69 %
Propres immeubles	81.9	6,17 %	6,00 %	0,17 %
Hypothèques à des membres	59.0	4,15 %	4,08 %	0,07 %
Total	777.9	-13,31 %	-6,76 %	-6,55 %

1) Obligations et avoirs compte courant, y compris les primes uniques auprès des sociétés suisses d'assurance-vie pour environ MCHF 38,0

2) Obligations et avoirs compte courant

3) Mixta-LPP avec 35 pour cent en actions - instruments de placements collectifs de CSAM

Valeurs nominales Suisse

La performance appréciable de cette catégorie est à imputer en premier lieu à la diminution du taux d'intérêt. Les obligations avec plusieurs années restantes d'échéance en furent les bénéficiaires, alors que les intérêts sur les comptes courants s'approchaient dangereusement du niveau zéro. Il faut remarquer que par suite de ce résultat en soi réjouissant, des dépréciations des obligations à long terme en résulteront lors d'un relèvement du taux d'intérêt. Ceci s'applique également aux valeurs à taux d'intérêt fixe en monnaies étrangères.

Valeurs nominales en monnaies étrangères

Après un très bon départ en début d'année, la valeur du dépôt n'a pas suivi l'évolution du benchmark, en particulier dans les mois de juin à août, et n'a plus pu rattraper l'écart jusqu'à décembre.

Actions Suisse

La contre-performance est due avant tout aux engagements dans des valeurs secondaires et dans certains cas particuliers tels que Berna Biotech, Tecan, Schweiter et Orell Füssli.

Actions étranger

De même qu'au cours de l'exercice précédent, nous nous sommes engagés dans la biotechnologie et dans des valeurs à caractère durable. Toutefois, ces valeurs, comme les valeurs technologiques, ont plus souffert que les valeurs standard.

Propres immeubles

Notre portefeuille en immeubles se caractérise par le fait que nous nous engageons principalement dans des constructions neuves avec un bon niveau d'équipement. Avec un rendement net de 6 pour cent, hors considération d'éventuelles augmentations de valeur, cette position du portefeuille a contribué positivement à la stabilisation de la performance globale.

Hypothèques aux assuré[e]s et aux membres de l'ASMAC

Le peu de différence de notre performance avec le Benchmark démontre que notre objectif d'offrir des taux d'intérêt hypothécaire à des conditions compétitives a bien été atteint. Les membres du Comité chargé des investissements restent d'avis qu'il ne serait pas correct que les 500 assurés bénéficiant d'une hypothèque de la Fondation de prévoyance ASMAC soient avantagés, au détriment des quelque 13'500 assurés, par des taux hypothécaires situés nettement en dessous des conditions du marché.

Opérations sur instruments dérivés

La contribution des instruments dérivés au résultat total a été d'environ 7,0 millions de francs. Ce résultat a été atteint en grande majorité avec des instruments dérivés sur des actions suisses, une part moindre a concerné les actions étrangères. La contribution la plus faible provient des instruments dérivés sur des obligations suisses.

La Fondation de prévoyance ASMAC en bref
Chiffres-clés
Le mot du président
Rapport de la direction
Rapport sur les placements de la fortune
Schéma directeur
Les prestations de la Fondation de prévoyance ASMAC
Organisation de la fondation
Comptes annuels 2002
Annexe aux comptes annuels
Rapport de l'organe de révision

Participations à des sociétés-venture

Les participations à des sociétés-venture, déjà amorties à 2 francs, amélioreront la performance dans le cas d'une vente ou d'une mise en cotation en bourse.

Comme déjà indiqué l'année passée, l'entreprise **ecopower energy solutions SA** a été fermée; nous n'avons pas reçu de demandes de créances à ce sujet.

L'entreprise **SwissLEM SA** est en cours de liquidation. Nous regrettons ceci vivement, car nous restons d'avis que le véhicule à propulsion électrique développé par SwissLem aurait apporté une contribution substantielle positive pour l'environnement dans le cas du trafic suburbain.

L'entreprise **Digital Logic SA** a pu assainir son bilan. La vente du nouveau produit a bien démarré. Nous restons optimistes quant aux perspectives de l'entreprise.

Au cours du premier semestre 2002, nous avons pris une nouvelle participation dans l'entreprise **Advanced Learning Science** à raison de 1,5 million de francs. Cette entreprise a développé un système de hardware et de logiciel pour la thérapie de symptômes dyslexiques. Ce système est déjà en fonction à Londres et bien accueilli par les intéressés.

Dr med. Hans Oetliker, Asset Manager

La Fondation de prévoyance ASMAC en bref
Chiffres-clés
Le mot du président
Rapport de la direction
Rapport sur les placements de la fortune
Schéma directeur
Les prestations de la Fondation de prévoyance ASMAC
Organisation de la fondation
Comptes annuels 2002
Annexe aux comptes annuels
Rapport de l'organe de révision

Schéma directeur

Nos clients, c'est-à-dire les assurés et les administrations d'hôpitaux, constituent le centre de nos activités. Ils bénéficient toujours de la priorité.

Nous voulons conseiller au mieux nos clients et leur offrir le meilleur rendement.

La recommandation de nos prestations à des tiers par nos clients représente notre référence de qualité.

Nous respectons notre personnel. Nous voulons employer des collaborateurs compétents faisant preuve d'un grand professionnalisme dans le domaine social.

Nous agissons selon les principes de base de ce schéma directeur, l'acte de la fondation, le règlement ainsi que les prescriptions légales.

Les prestations de la Fondation de prévoyance ASMAC

Prestations de vieillesse

- Rentes de vieillesse
- Prestations de vieillesse en cas de retraite partielle
- Paiement du capital épargne vieillesse
- Paiement partiel du capital ou de la rente de vieillesse
- Rentes d'enfants de retraités

Prestations pour survivants

- Rentes de conjoint avec assimilation du statut de concubin[e] au statut de conjoint
- Indemnité en cas de remariage
- Rentes d'orphelins partiels ou à part entière
- Capital en cas de décès

Prestations d'invalidité

- Rente d'invalidité
- Libération des cotisations d'épargne et de risque
- Rente pour enfants d'invalides
- Rente-pont

Prestations de sortie

- Remboursement partiel par suite de divorce
- Utilisation de la prestation de sortie pour l'encouragement à la propriété du logement
- Transfert vers une nouvelle institution de prévoyance/Paiement en espèces lorsque la personne assurée quitte définitivement la Suisse ou lorsqu'elle s'établit à son propre compte avec un taux d'activité de 100 pour cent
- Transfert sur un compte de libre passage

Autres prestations

- Mesures spéciales
- Prestations minimales pour la génération d'entrée
- Assurance d'interruption

La Fondation de prévoyance ASMAC en bref
Chiffres-clés
Le mot du président
Rapport de la direction
Rapport sur les placements de la fortune
Schéma directeur
Les prestations de la Fondation de prévoyance ASMAC
Organisation de la fondation
Comptes annuels 2002
Annexe aux comptes annuels
Rapport de l'organe de révision

Nos objectifs - Nos prestations

L'adaptation constante des prestations aux besoins de nos assurés constitue l'un de nos objectifs principaux.

Dans notre caisse, les divers avoirs épargne vieillesse sont accumulés selon le principe de la primauté des cotisations. Le capital épargne vieillesse est constitué par les cotisations d'épargne annuelles, les prestations de libre passage acquises, les éventuels autres versements et les intérêts courus.

Le montant des rentes de vieillesse est calculé sur la base de l'avoir épargne vieillesse disponible lors de la retraite, multiplié par le taux de conversion, qui est actuellement de 7,2 pour cent.

La personne assurée peut faire une demande écrite pour le versement du capital épargne vieillesse au lieu de la rente de vieillesse, au plus tard trois mois avant l'âge de la retraite. Le versement du capital épargne vieillesse entraîne l'extinction de tous les droits de rente vis-à-vis de la Fondation de prévoyance ASMAC.

Les personnes assurées devenant invalides avant d'avoir atteint l'âge de retraite, à la suite d'une maladie ou d'un accident, ont droit à une rente correspondante. Ces prestations sont coordonnées avec d'éventuels tiers-assureurs. Elles ne sont pas calculées sur la base de l'avoir épargne vieillesse, mais sur la base du salaire annuel assuré. Les prestations de risque sont donc calculées selon le principe de la primauté des prestations.

La Fondation de prévoyance ASMAC au service de ses assurés

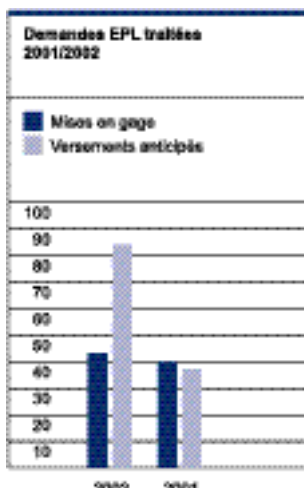
- Prestations de haut niveau
- Respect de nos engagements vis-à-vis de nos assurés
- Relations de confiance à long terme avec nos clients
- Disponibilité et motivation de nos collaboratrices et collaborateurs

Avantages de la Fondation de prévoyance ASMAC depuis l'introduction de son entière autonomie en 1997

- En général, libre passage intégral pour les assurés
- Prestation de rente-pont en cas d'invalidité par le biais des ressources de la fondation
- Distinction nette entre les prestations de vieillesse et les prestations de risque
- Pas de réduction des prestations de risque lors du versement de capital en cas de divorce
- Pas de réduction des prestations de risque en cas de versement anticipé pour l'encouragement à la propriété du logement [EPL]
- Pas de réduction du taux de conversion en cas de retraite à 62 ans
- Frais de gestion peu élevés
- Adaptation de toutes les rentes au renchérissement
- Pas de charges pour les assurés et les employeurs pour le fonds de sécurité
- Pas de contrôle de l'état de santé en ce qui concerne la part qui dépasse la couverture obligatoire
- La décision pour l'obtention du paiement du capital avant l'âge de retraite a été réduite à trois mois
- Une personne assurée vivant en communauté de vie similaire au mariage, également avec un partenaire du même sexe, est assimilée au statut de conjoint, dans la mesure du respect de certaines conditions restrictives
- Lorsqu'une personne assurée décède sans laisser de survivants ayant droit à une rente, un capital-décès à hauteur d'un salaire annuel brut, au maximum toutefois le capital épargne vieillesse disponible le jour du décès, est attribué

Possibilités d'affiliation

- Contrats collectifs
- Assurance d'interruption

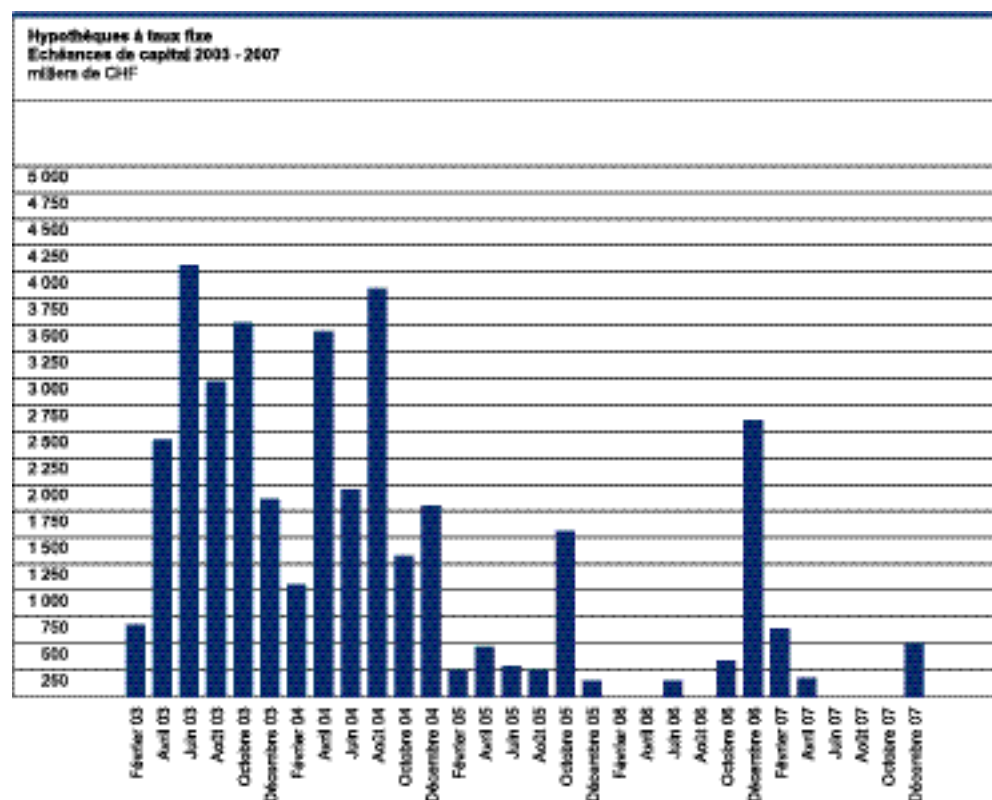


Encouragement à la propriété du logement [EPL]

La Fondation de prévoyance ASMAC conseille ses assurés avec compétence sur les avantages et les inconvénients en cas de versement anticipé ou de mise en gage dans le cadre de la propriété du logement destiné à l'usage propre. Un avantage essentiel pour les personnes assurées auprès de la Fondation de prévoyance ASMAC, consiste en la consultation neutre et indépendante. En outre, l'étude et le traitement des requêtes sont gratuits auprès de la Fondation de prévoyance ASMAC. Du fait de la différenciation claire entre les cotisations de risque et les cotisations d'épargne, la Fondation de prévoyance ASMAC renonce à réduire les prestations en cas d'invalidité ou de décès. Le versement anticipé a une influence directe sur le capital épargne vieillesse au moment du calcul de la rente de vieillesse.

Prêts hypothécaires

La Fondation de prévoyance ASMAC met à disposition de ses assurés, des membres de l'ASMAC ainsi que de leurs proches, dans la mesure des possibilités financières et sur leur demande, des prêts hypothécaires à des taux d'intérêts intéressants, exclusivement pour la propriété à usage propre [maison familiale, propriété par étage]. Le montant minimum pour un prêt est de 200'000 CHF, au maximum toutefois de 70 pour cent de la valeur vénale, dont 60 pour cent au maximum en 1er rang.



La Fondation de prévoyance ASMAC en bref
Chiffres-clés
Le mot du président
Rapport de la direction
Rapport sur les placements de la fortune
Schéma directeur
Les prestations de la Fondation de prévoyance ASMAC
Organisation de la fondation
Comptes annuels 2002
Annexe aux comptes annuels
Rapport de l'organe de révision

Organisation de la fondation

Objectif de la fondation

La Fondation de prévoyance ASMAC [dénommée ci-après fondation], a pour but d'assurer en tant que fondation commune, la prévoyance professionnelle dans le cadre de la LPP et de ses dispositions d'exécution, pour les médecins-assistant[e]s et chef[fe]s de clinique, d'autres médecins employés ainsi que pour d'autres académiciens, pendant la période de formation post-graduée, les employés de l'ASMAC, de ses sections et organisations, contre les risques économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès. Elle peut, dans le cadre de ses activités, dépasser les dispositions prévues dans la LPP.

La fondation peut exceptionnellement assurer la prévoyance professionnelle pour du personnel non académique employé auprès d'employeurs affiliés, ou pour lequel l'employeur affilié effectue le décompte des cotisations d'assurance sociale, dans la mesure où son activité est en rapport étroit avec le domaine d'activité des médecins-assistant[e]s ou chef[fe]s de clinique ou d'autres académiciens. L'adhésion des employeurs est conclue sur la base de conventions d'adhésion écrites.

Organes

Le Conseil de fondation constitue l'organe supérieur de la Fondation de prévoyance ASMAC. Il est composé à parts égales par des représentants des employeurs affiliés [cantons et hôpitaux] et des employés affiliés [médecins-assistant[e]s et chef[fe]s de clinique, autres médecins employés ainsi qu'autres académiciens, pendant la période de formation post-graduée]. Le Comité chargé des investissements s'occupe de la gestion des biens de la fondation, alors que le Service de traitement des cas de prestations traite les prestations d'assurance.

Statut juridique

Acte du	6 juin 1983
	révisé le 21 novembre 2000
Règlement du	1er janvier 2002
Règlement administratif du	20 novembre 2002
Règlement des placements de fortune du	20 novembre 2002

La Fondation de prévoyance ASMAC en bref
Chiffres-clés
Le mot du président
Rapport de la direction
Rapport sur les placements de la fortune
Schéma directeur
Les prestations de la Fondation de prévoyance ASMAC
Organisation de la fondation
Comptes annuels 2002
Annexe aux comptes annuels
Rapport de l'organe de révision

Membres du Conseil de fondation

représentant les employés

Dr med. Urs Eichenberger

Institut d'anesthésiologie, Département DAIN, Hôpital de l'Île, 3010 Berne

- Membre du Comité chargé des investissements

Dr med. Beat Helbling

Hôpital cantonal de Saint-Gall, Département de médecine interne,

Section de gastro-entérologie et d'hépatologie, Rorschacher Strasse 95, 9007 Saint-Gall

- Membre du Service de traitement des cas de prestations

Lucius Huber, docteur en droit

Case postale 336, Dufourstrasse 11, 4010 Bâle

- Président du Comité chargé des investissements
- Signature collective à deux

Marzena Kopp-Podlewski, licenciée ès sciences économiques

Institut suisse d'organisation bancaire, Plattenstrasse 14, 8032 Zurich

Dr med. Hugo Kupferschmidt

Centre suisse d'informations toxicologiques de Zurich, 8030 Zurich

- Membre du Service de traitement des cas de prestations
- Signature collective à deux

Dr med. Heinz Mumenthaler, président

Kirchstrasse 52, 3097 Liebefeld

- Signature collective à deux

Dr med. Eric Odenheimer

Hôpital cantonal de Saint-Gall, Département de médecine interne,

Section de gastro-entérologie et d'hépatologie, Rorschacher Strasse 95, 9007 Saint-Gall

Dr med. Gert Printzen

Laboratoire central de chimie, Département DOLS, Hôpital de l'Île, 3010 Berne

Membres du Conseil de fondation

représentant les employeurs

Véronique Dutoit-Aemmer, licenciée ès sciences sociales

Office du personnel, Hospices cantonaux - CHUV, Bugnon 21, 1005 Lausanne

Rolf Hochuli, docteur ès sciences économiques

Directeur Services, Hôpital de l'Île, 3010 Berne

- Membre du Comité chargé des investissements

Rolf Huber, licencié en droit, vice-président

Directeur de la caisse d'assurance des fonctionnaires du canton de Zurich,

Case postale, 8090 Zurich

- Membre du Comité chargé des investissements
- Signature collective à deux

Elmar Florin Kobler, docteur ès sciences politiques

Directeur de l'Office du personnel du canton de Saint-Gall,

Davidstrasse 35, 9001 Saint-Gall

Jutta Pils, licenciée en droit

Personnel/Formation/Droit, Hôpital cantonal de Bâle, Hebelstrasse 36, 4031 Bâle

Pascal Scholl, Licencié ès sciences économiques

Département des finances du canton d'Argovie, ressort P + O, Tellihochhaus, 5004 Aarau

Theodor Steger, Licencié ès sciences économiques

Directeur, Hôpital cantonal d'Olten, 4600 Olten

- Membre du Service de traitement des cas de prestations

Christine Zimmermann

Association des hôpitaux zurichoïses [VZK], Case postale, 8610 Uster

- Membre du Service de traitement des cas de prestations
- Signature collective à deux

La Fondation de prévoyance ASMAC en bref
Chiffres-clés
Le mot du président
Rapport de la direction
Rapport sur les placements de la fortune
Schéma directeur
Les prestations de la Fondation de prévoyance ASMAC
Organisation de la fondation
Comptes annuels 2002
Annexe aux comptes annuels
Rapport de l'organe de révision

Collaboratrices et collaborateurs

Gérance

Peter Scotton *	Directeur
------------------------	-----------

Finances

Michael Liechti *	Directeur suppléant, prêts hypothécaires, cas de prestations
Dr. med. Hans Oetliker *	Asset Manager
Heinrich Schüpbach	Comptabilité
Andrea Bütikofer	Secrétariat, Comptabilité
Jacqueline Kocher	Secrétariat, gestion des biens immobiliers
Sarah Feller	Gestion des biens immobiliers

Administration des assurés

Martin Ammann	Responsable de l'administration
Christoph Rytz	Responsable suppléant de l'administration
Christina Bucher	NE, FR, VS, VD [CHUV], assurances d'interruption
Patrick Danieli	Informatique, BE [canton de Berne]
Agnes Gerber	LU, UR, SZ, GL, OW, NW, ZG, SH, AR, TG, GR, AG, SO, ZH [VZK, ville de Zurich]
Andreas Kasapidis	BE [hôpitaux régionaux], VD [hôpitaux régionaux], ZH [canton de Zurich]
Cornelia Müller-Gugger	BL, BS, SG
Lorenzo Presotto	Encouragement à la propriété du logement
Sandra Wyss	ZH [université, Fonds national, moyens de tiers], cas de prestations, prestations de rentes

* Signature collective à deux

La Fondation de prévoyance ASMAC en bref
Chiffres-clés
Le mot du président
Rapport de la direction
Rapport sur les placements de la fortune
Schéma directeur
Les prestations de la Fondation de prévoyance ASMAC
Organisation de la fondation
Comptes annuels 2002
Annexe aux comptes annuels
Rapport de l'organe de révision

Autorité chargée de la prévoyance

**Office des assurances sociales et de la surveillance
des fondations du canton de Berne OASSF**
Nydegasse 11, 3011 Berne

Organe de révision

PricewaterhouseCoopers AG
Hallerstrasse 10, 3012 Berne

Experts en prévoyance professionnelle

Prasa Hewitt SA
Experts en prévoyance professionnelle, Gessnerallee 32, Case postale 587, 8023 Zurich

Comptes annuels 2002

Bilan au 31 décembre 2002

Actif	2002	2001
Placements à court terme	CHF	CHF
Liquidités, placements à terme	131 502 073.50	66 217 446.43
Débiteurs [employeurs]	9 248 326.72	10 473 655.20
Comptes courants administration des immeubles	566 645.92	2 028 316.81
Divers débiteurs	65 026.00	169 342.15
Impôt anticipé	69 206.69	1 153 829.17
Poste de régularisation des comptes actifs	4 569 466.65	5 779 522.45
	146 020 745.48	85 822 112.21
Placements à long terme	CHF	CHF
Titres	496 295 188.20	659 225 460.45
Hypothèques	58 960 900.00	62 405 100.00
Participations		
• Actions	4 080 800.00	
• Prêts	7 814 838.75	
• Ajustements de valeur	-11 895 636.75	2.00
Immeubles	73 898 321.10	65 833 001.00
Constructions en cours et terrains	8 060 870.25	12 140 619.55
Immobilisations corporelles	127 800.00	83 200.00
	637 343 081.55	799 687 383.00
Total actif	783 363 827.03	885 509 495.21

Bilan au 31 décembre 2002

Passif	2002	2001
Capital étranger	CHF	CHF
Créditeurs	539 996.05	858 450.98
Compte courant fonds de sécurité	436 000.00	425 000.00
Valeurs de remplacement négatives options	159 138.10	2 829 050.40
Entrées en fonction et démissions en suspens	1 241.20	121 439.35
Poste de régularisation des comptes passif	361 990.10	323 062.65
Dettes hypothécaires	302 000.00	302 000.00
	1 800 365.45	4 859 003.38
Provisions	CHF	CHF
Fluctuations de valeur sur les placements	650 000.00	6 000 000.00
Fluctuations produits	0.00	29 800 000.00
Autres provisions	100 000.00	100 000.00
	750 000.00	35 900 000.00
Capital engagé	CHF	CHF
Capital épargne	785 359 722.20	743 791 139.95
Capital de réserve pour rentes	88 800 000.00	77 100 000.00
Provisions de prévoyance	5 700 000.00	14 000 000.00
Réserves pour couverture des risques de fluctuations	9 200 000.00	9 200 000.00
	889 059 722.20	844 091 139.95
Fonds à disposition de la fondation	CHF	CHF
Etat	659 351.88	
Excédent charges	-108 905 612.50	-108 246 260.62
	659 351.88	659 351.88
Total Passif	783 363 827.03	885 509 495.21

La Fondation de prévoyance ASMAC en bref
Chiffres-clés
Le mot du président
Rapport de la direction
Rapport sur les placements de la fortune
Schéma directeur
Les prestations de la Fondation de prévoyance ASMAC
Organisation de la fondation
Comptes annuels 2002
Annexe aux comptes annuels
Rapport de l'organe de révision

Compte d'exploitation pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2002

Charges	2002	2001
Charges de prévoyance	CHF	CHF
Rentes et dédommagements	5 671 882.52	5 121 542.37
Prestations en cas de départ	119 244 925.35	113 241 402.05
Retraits anticipés LPP et divorces	9 944 923.40	3 900 130.75
Création capital épargne	145 368 300.05	132 987 704.95
Intérêts sur capital épargne	27 656 748.60	51 035 664.40
Fonds de sécurité	447 091.00	382 533.00
Affectation		
• Capital de couverture pour prestations de rente	16 733 473.85	11 716 669.25
	325 067 344.77	318 385 646.77
Charges d'administration et de gestion des biens	CHF	CHF
Charges d'administration	2 951 967.18	2 994 139.28
Création ajustement de valeur sur		
• participations	1 500 000.00	984 359.65
• immeubles	1 430 082.90	39 784.75
Charges pour immeubles	547 038.10	440 414.96
Amortissement sur		
• immobilisations corporelles	128 502.44	83 203.40
Pertes réalisées ou non réalisées sur le cours de		
• titres, y compris frais bancaires	155 187 912.25	153 490 246.28
Pertes sur le change de monnaies étrangères	1 791 234.03	2 409 120.32
Autres charges	0.00	40 281.20
Charges extraordinaires	46 092.53	4 316.90
	163 582 829.43	160 485 866.74
Total charges	488 650 174.20	478 871 513.51
Excédent charges/produits	-108 905 612.50	198 083.30
	379 744 561.70	479 069 596.81

La Fondation de prévoyance ASMAC en bref
Chiffres-clés
Le mot du président
Rapport de la direction
Rapport sur les placements de la fortune
Schéma directeur
Les prestations de la Fondation de prévoyance ASMAC
Organisation de la fondation
Comptes annuels 2002
Annexe aux comptes annuels
Rapport de l'organe de révision

Compte d'exploitation pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2002

Produits	2002	2001
Produits de prévoyance	CHF	CHF
Cotisations des employeurs	63 760 655.40	58 803 056.70
Cotisations des employés	53 245 503.00	49 242 288.95
Autres cotisations	44 767.95	106 201.98
Primes uniques	37 440 705.42	33 427 339.17
Prestations d'assurance	195 000.00	0.00
Prélèvement		
• Capital épargne	131 431 511.40	119 567 375.65
• Capital de couverture pour prestations de rente	5 033 473.85	4 616 669.25
• Provisions de prévoyance	8 300 000.00	18 100 000.00
	299 451 617.02	283 862 931.70
Produits de capitaux et autres produits	CHF	CHF
Produit de titres et intérêts	16 012 060.90	20 805 087.33
Produit des intérêts hypothécaires	2 441 716.20	2 691 943.35
Produit des loyers des immeubles	4 181 400.10	3 786 151.45
Gains réalisés ou non réalisés sur le cours de		
• titres, y compris frais bancaires	17 173 435.95	19 808 802.90
Gains sur le change de monnaies étrangères	4 609 765.84	4 576 050.33
Autres produits	604 216.79	39 183.70
Produits extraordinaires	120 348.90	1 299 446.05
Prélèvement de provisions		
• Fluctuations de valeur sur les titres	5 350 000.00	124 000 000.00
• Fluctuations produits	29 800 000.00	18 200 000.00
	80 292 944.68	195 206 665.11
Total produits	379 744 561.70	479 069 596.81

Annexe aux comptes annuels

I. Principes de comptabilisation et présentation des comptes

La comptabilité, l'établissement du bilan et l'évaluation ont été effectués selon les prescriptions du Code des obligations [CO] et de la loi sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité [LPP]. Le rapport de gestion comprenant le bilan, les comptes d'exploitation et l'annexe au bilan et aux comptes d'exploitation, permet d'avoir un aperçu aussi exact que possible de la situation financière de l'institution de prévoyance. D'éventuelles plus-values réalisées à la suite d'une considération de la valeur vénale le jour de la clôture du bilan figurent au paragraphe «représentation de la situation financière effective».

II. Placements de la fortune et principes d'évaluation

1. Principes et organisation des placements de la fortune

En tant qu'organe supérieur de la fondation de prévoyance, le Conseil de fondation a défini l'organisation de la gestion de la fortune ainsi que les compétences des autorités mandatées à cette fin dans un règlement de placement. La structure de placement à suivre, fixée à long terme, est définie dans une stratégie de placement. La formulation de la fourchette garantit de manière qualitative et quantitative, que seuls des risques supportables sont pris. Le Conseil de fondation a nommé un Comité chargé des investissements.

Le Comité chargé des investissements définit la stratégie de placement et tranche les cas particuliers, notamment lors de l'acquisition de participations ou de biens immobiliers non cotés en bourse.

La stratégie de placement est précisée par la définition d'un benchmark [portefeuille de comparaison fictif] qui sert d'instrument de contrôle au responsable du portefeuille, à la direction et au Conseil de fondation pour l'application de leur politique de placement.

Depuis le mois d'avril 1999, tous les titres sont gérés sur un seul compte de dépôt dans le cadre d'un «Global Custody». Grâce à cette mesure, nous disposons, au 15 de chaque mois, d'un reporting financier global détaillé et bien structuré, qui nous permet la comparaison avec le benchmark. Il comporte également un reporting détaillé des opérations sur instruments dérivés.

Ce reporting est adressé tous les trois mois au Conseil de fondation, et tous les mois aux membres du Comité chargé des investissements. Lors des séances, le comité contrôle la stratégie, la performance et les directives.

Structure de dépôt stratégique [Asset Allocation]

Catégorie de placements en %	Fourchette		Stratégie	Etat		Etat	
	min.	max.		total	31.12.02	total	31.12.01
Valeurs nominales							
Liquidités	0,0	10,0	5,0		17,8		8,7
Hypothèques/Prêts *	10,0	20,0	16,0		9,5		11,6
Obligations ^{CHF}	10,0	30,0	20,0		13,3		14,1
Obligations en monnaies étrangères	8,0	18,0	13,0	54,0	16,2	56,8	13,3
	40,0	70,0		54,0		56,8	47,7
Biens corporels							
Actions ^{Suisse}	8,0	18,0	13,0		13,6		19,1
• en Blue Chips	6,0	18,0	7,0				
• en Small & Mid Caps	0,0	12,0	7,0				
Actions ^{Etranger}	8,0	18,0	13,0	26,0	11,2	24,8	16,4
• en Blue Chips	6,0	18,0	7,0				
• en Small & Mid Caps	0,0	12,0	7,0				
Immeubles	10,0	25,0	20,0	20,0	18,4	18,4	16,8
	30,0	60,0		46,0		43,2	52,3
Total valeurs nominales/biens corporels				100,0		100,0	100,0
Part en monnaies étrangères	10,0	30,0	26,0		28,1		30,5

* y compris contributions uniques auprès de compagnies d'assurances / livres depuis le 1er avril 2000 c'est à dire article 55e OPP2 résilié

2. Principes d'évaluation

Les principes d'évaluation ci-après ont été appliqués de manière identique à l'année précédente.

2.1 Obligations et actions

L'évaluation des obligations est faite selon leur valeur nominale, et celle des actions selon leur cours au jour de clôture du bilan. Une correction de valeur est effectuée pour des obligations à valeur boursière en dessous de leur valeur nominale. Les positions négatives provenant d'opérations sur instruments dérivés [valeur de remplacement d'instruments dérivés vendus] sont mentionnées séparément.

2.2 Opérations de change

Les produits et les charges en monnaies étrangères sont calculés à des taux de change moyens mensuels. Les actifs et les dettes en monnaies étrangères sont évalués aux taux de fin d'année. Les différences de cours qui résultent du change sont comptabilisées sur le compte de résultats.

2.3 Prêts hypothécaires

Les prêts hypothécaires sont portés au bilan à leur valeur nominale, après déduction d'ajustements de valeur nécessaires, selon les règles de gestion d'entreprise. Le portefeuille actuel ne requiert pas de correction de valeur.

2.4 Participations

Par mesure de prudence, les participations dans les «sociétés-venture» sous forme de capital-actions et de prêts, sont amorties à un franc. Les produits futurs sont comptabilisés sur le compte de résultats.

2.5 Immeubles

Les immeubles sont portés au bilan tout au plus à leur valeur de rendement capitalisée à 6 pour cent ou à leur prix de vente au moment de l'établissement du bilan. Les ajustements de valeurs requis sont effectués en adéquation. Des provisions sont créées pour des anciens immeubles nécessitant des rénovations dans les prochains temps. Les terrains et immeubles en construction sont comptabilisés aux coûts cumulés. Les nouveaux immeubles ne sont réalisés que dans le cadre de contrats avec des entreprises générales, ce qui permet d'assurer le rendement initialement prévu de 6 pour cent. Le portefeuille ne comprend que des terrains avec permis de construction.

2.6 Autres actifs

Les divers investissements et créances ainsi que les avoirs en compte courant auprès des hôpitaux et institutions affiliés sont portés au bilan à leur valeur nominale. Un ajustement des valeurs a été effectué pour les risques latents de créances.

2.7 Provisions

Des provisions sont constituées pour compenser d'éventuelles fluctuations des cours des titres. A la suite des chutes de cours massives au cours de l'exercice les provisions ont dû être dissoutes.

2.8 Capital engagé

Le capital de réserve, les provisions de prévoyance ainsi que les provisions de risques de fluctuations nécessaires sont vérifiés annuellement par des experts en assurances et confirmés par une expertise actuarielle. Pour l'exercice nous avons procédé aux adaptations nécessaires.

2.9 Autres passifs

Ils sont portés au bilan à leur valeur nominale, d'éventuels risques d'assurance sont couverts par des provisions.

2.10 Fonds à la disposition de la fondation

Il n'existe plus de capital de fondation disponible. L'insuffisance de couverture doit être comblée le plus rapidement possible avant de pouvoir envisager des améliorations de prestations.

2.11 Gains et pertes de cours réalisés ou non sur les titres

Les gains et pertes de cours sont indiqués à leurs valeurs brutes. Ils comprennent également les frais de transaction des titres.

2.12 Charges d'administration

Le poste «charges d'administration» comprend tous les frais d'administration à leur valeur brute.

2.13 Charges pour les immeubles

Le poste «charges pour les immeubles» comprend les coûts de propriétaires non transférables ainsi que les frais d'entretien.

2.14 Charges extraordinaires

Les charges extraordinaires comprennent la créance irrécupérable d'impôt anticipé en francs français datant de 1998 ainsi qu'une rente d'invalidité de 2001 accordée ultérieurement.

2.15 Autres produits

Dans ce poste figurent d'une part toutes les prestations facturables fournies par les collaboratrices et collaborateurs de la Fondation ASMAC vis-à-vis de tiers, et d'autre part la réduction de la correction de valeur sur les immeubles se montant à 521 mille francs suisses.

2.16 Produits extraordinaires

Ce poste comprend les créances amorties d'années précédentes en provenance de prêts de co-proprétaires de Kleinert Unternehmung Holding ainsi que deux dividendes de succession.

3. Placements de la fortune

Les placements financiers ont subi des turbulences importantes au cours de l'exercice. L'évolution de la conjoncture est restée bien en dessous des attentes. Des falsifications de bilans d'entreprise et des manquements de paiements d'entreprises réputées ont de plus réduit la confiance des investisseurs. Les actions ont énormément souffert dans ce contexte. Il n'est donc pas étonnant que la plupart des caisses de pensions affichent des résultats négatifs pour la troisième année consécutive.

Sur la base d'une étude externe donnée en mandat, la stratégie de placement a été discutée au sein du Comité chargé des investissements le 26 juin 2002 qui a proposé le 27 août 2002 au Conseil de fondation de réduire la quote-part des actions de 46 pour cent à 26 pour cent. Cette réduction devait être achevée au 31 décembre 2002.

Les placements ont été effectués selon le règlement en vigueur sur les placements. Les prescriptions relatives aux placements des articles 54 et 55 OPP2 ont été respectées.

4. Opérations sur instruments dérivés

Le volume contracté des différents types d'instruments dérivés correspond au montant total des engagements pris, ainsi qu'au prix d'exercice pour l'acquisition de la valeur boursière sous-jacente. Le volume total contracté des instruments dérivés a été réalisé selon les prescriptions relatives aux placements des articles 54 et 55 OPP2.

Depuis le début des opérations sur instruments dérivés, en août 1993, la somme de toutes les primes perçues s'élève à 76 millions de francs.

Caractéristiques et risques des options

Droits et obligations

L'acheteur d'une option acquiert par règlement en espèces du prix de l'option [la prime] le droit mais non l'obligation d'acheter [achat ou call] ou de vendre [vente ou put] à l'émetteur de l'option, à une date donnée [date d'échéance] une certaine quantité [taille du contrat] d'un bien déterminé [valeur de base] à un prix déterminé [prix d'exercice].

En contrepartie de la prime qu'il touche, l'émetteur [le vendeur] d'une option s'engage à acheter [dans le cas d'un put] à l'acheteur de l'option la valeur de base au prix d'exercice.

Engagements d'options

	Description	Expectatives/ Scénarios	Chances	Risques
Vente call sur actions/obligations	Vente conditionnelle	Bourse à évolution latérale Peu de volatilité	Revenu supplémentaire (= prime)	Manque à gagner en cas de montée des cours
Vente put (= placement à terme)	Achat conditionnel	Bourse à évolution latérale Peu de volatilité	Revenu supplémentaire (= prime)	Prix coûtant plus élevé en cas de chute des cours
Achat call	Opération de couverture d'un futur achat	Montée des cours Forte volatilité	Prix coûtant moins élevé en cas de montée des cours	Perte de la prime
Achat put sur actions/obligations	Opération de couverture du portefeuille	Chute des cours Forte volatilité	Maintien de valeur en cas de chute des cours	Perte de la prime

Les différentes stratégies de base peuvent être combinées, ce qui permet souvent de réaliser des économies. Chaque stratégie peut par principe également être appliquée sans instruments dérivés [stratégie dynamique avec actions et obligations]. L'avantage majeur des options et des Futures réside cependant dans le fait que l'objectif de placement est en général atteint plus rapidement, plus efficacement et à un coût moindre.

Opérations sur instruments dérivés, situation au 31 décembre 2002

	Diminuant l'engagement	Augmentant l'engagement
1. Engagement en monnaies étrangères		
Long Puts droits de vente	CHF	CHF
Etranger Monnaies étrangères négociables	26 260 000	
Dérivés diminuant l'engagement en monnaies étrangères	26 260 000	
Effet net des dérivés sur l'engagement en monnaies étrangères		-26 260 000
2. Engagement en actions et obligations		
Long Puts droits de vente	CHF	CHF
Suisse Actions et indices négociables	0	
Suisse Obligations de la Confédération OTC	0	
Etranger Actions et indices	0	
Dérivés diminuant l'engagement	0	
Short Puts	CHF	CHF
Suisse Actions négociables		0
Suisse Actions OTC		1 238 000
Etranger Actions négociables		143 649
Dérivés augmentant l'engagement		1 381 649
Short Calls	CHF	CHF
Suisse Actions négociables		0
Suisse Actions OTC	2 760 000	
Suisse Obligations de la Confédération OTC	0	
Etranger Actions négociables		2 467 850
Vente de calls couverts	5 227 850	
Long Calls droits d'achat	CHF	CHF
Suisse Actions négociables		460 000
Etranger Actions négociables		0
Fonds nécessaires pour l'exercice de tous les droits d'achat		460 000
Total des dérivés diminuant/ augmentant l'engagement	5 227 850	1 841 649
Effet net des dérivés sur l'engagement en actions et obligations		-3 386 201
dont en monnaies étrangères		-2 324 201

Opérations sur instruments dérivés, situation au 31 décembre 2001

	Diminuant l'engagement	Augmentant l'engagement
1. Engagement en monnaies étrangères		
Long Puts droits de vente	CHF	CHF
Etranger Monnaies étrangères négociables	0	
Dérivés diminuant l'engagement en monnaies étrangères	0	
Effet net des dérivés sur l'engagement en monnaies étrangères		0
2. Engagement en actions et obligations		
Long Puts droits de vente	CHF	CHF
Suisse Actions et indices négociables	0	
Suisse Obligations de la Confédération OTC	0	
Etranger Actions et indices	0	
Dérivés diminuant l'engagement	0	
Short Puts	CHF	CHF
Suisse Actions négociables		5 484 999
Suisse Actions OTC		1 100 000
Etranger Actions négociables		6 648 488
Dérivés augmentant l'engagement		13 233 487
Short Calls	CHF	CHF
Suisse Actions négociables		0
Suisse Actions OTC	6 500 000	
Suisse Obligations de la Confédération OTC	10 400 000	
Etranger Actions négociables		7 089 275
Vente de calls couverts	23 989 275	
Long Calls droits d'achat	CHF	CHF
Suisse Actions négociables		1 149 062
Etranger Actions négociables		5 565 113
Fonds nécessaires pour l'exercice de tous les droits d'achat		6 714 175
Total des dérivés diminuant/ augmentant l'engagement	23 989 275	19 947 662
Effet net des dérivés sur l'engagement en actions et obligations dont en monnaies étrangères		-4 041 613 5 124 326

La Fondation de prévoyance ASMAC en bref
Chiffres-clés
Le mot du président
Rapport de la direction
Rapport sur les placements de la fortune
Schéma directeur
Les prestations de la Fondation de prévoyance ASMAC
Organisation de la fondation
Comptes annuels 2002
Annexe aux comptes annuels
Rapport de l'organe de révision

III. Informations actuarielles

1. Effectif des assurés

	Effectif 31.12.2002	Effectif 31.12.2001
Argovie	588	558
Appenzell Rhodes-Extérieures	29	30
Bâle-campagne	164	158
Bâle-ville	1 081	1 033
Berne	1 464	1 347
Glaris	32	30
Grisons	183	160
Lucerne	377	373
Neuchâtel	109	106
Nidwald	14	15
Obwald	21	18
Schaffhouse	68	69
Schwyz	62	51
Soleure	219	197
Saint-Gall	612	566
Thurgovie	205	185
Uri	19	16
Vaud	1 050	997
Valais	29	35
Zurich	5 278	4 878
Adhésions directes y compris assurance en cas d'interruption de travail	589	642
Divers	121	99
Assurés actifs y compris les invalides partiels	12 314	11 563
Assurés percevant une rente vieillesse	24	18
Assurés percevant une rente d'invalidité y compris les invalides partiels	103	98
Rentes d'enfants d'invalides	70	72
Rentes pour conjoints	34	28
Rentes pour orphelins ou demi-orphelins	54	49
Bénéficiaires de prestations	285	265
Comptes de libre passage	2 356	2 310
Total des dossiers d'assurés	14 955	14 138

2. Indications quant au bilan actuariel

L'expert en matière de prévoyance professionnelle a établi un bilan actuariel au 1er janvier 2003 sur les bases CFA/PRASA 2000, avec un taux d'intérêt technique de 4 pour cent et le règlement de la fondation de prévoyance en vigueur depuis le 1er janvier 2002. Au moyen du bilan actuariel on peut vérifier si les obligations d'assurance de la fondation sont couvertes par sa fortune selon le bilan commercial. Au 1er janvier 2003, l'excédent du passif correspond à -10,9 pour cent des obligations de la Fondation de prévoyance ASMAC, ce qui représente une couverture de 89,1 pour cent. En conséquence, le Conseil de fondation a pris comme mesures immédiates, d'une part de ramener dès le 1er janvier 2003 le taux d'intérêt du capital vieillesse à sa valeur minimum légale de 3,25 pour cent, d'autre part, par suite d'une forte augmentation des cas de prestations, de relever la prime de risque de 1,2 pour cent respectivement 1,5 pour cent à 2,5 pour cent dès le 1er juillet 2003.

3. Représentation de la situation financière effective

Le Code des Obligations [CO] définit des prescriptions pour l'établissement du bilan et les évaluations pour la présentation des comptes [voir page 23, § 2.1]. Le législateur exige que les obligations soient comptabilisées au bilan à leur valeur nominale et non à la valeur du jour. Lors des variations du marché du taux des capitaux, les obligations peuvent accuser un cours différent de leur valeur nominale. Cette divergence est représentée dans le tableau ci-après.

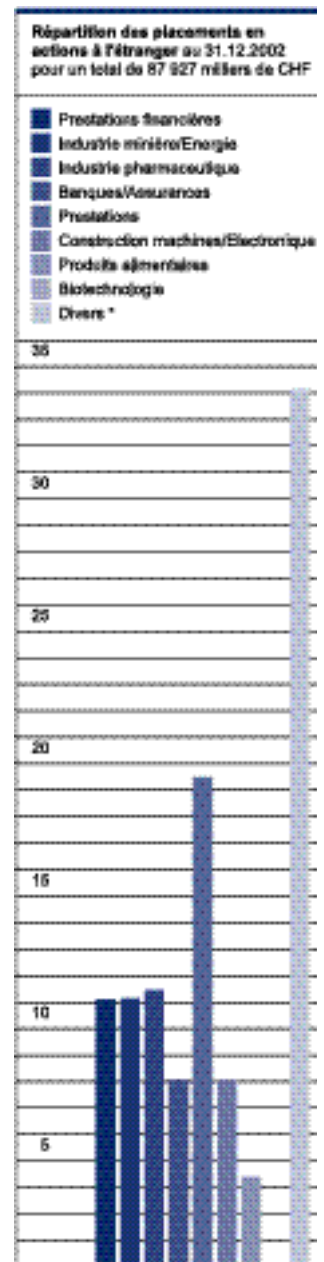
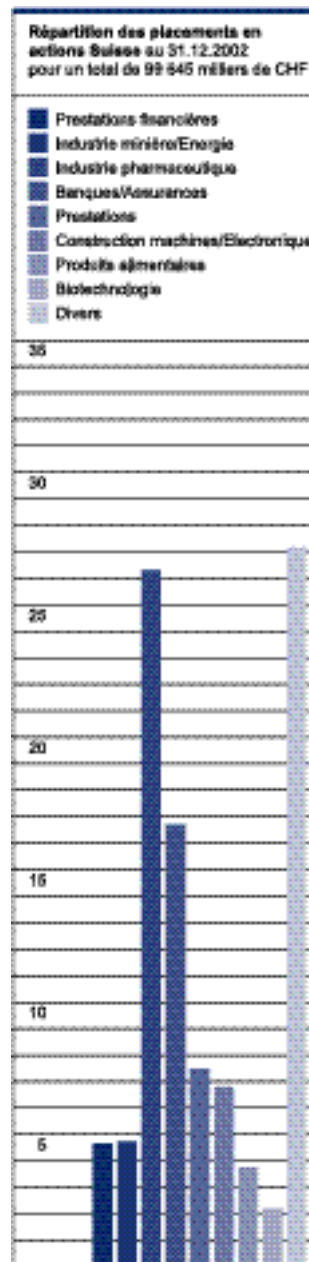
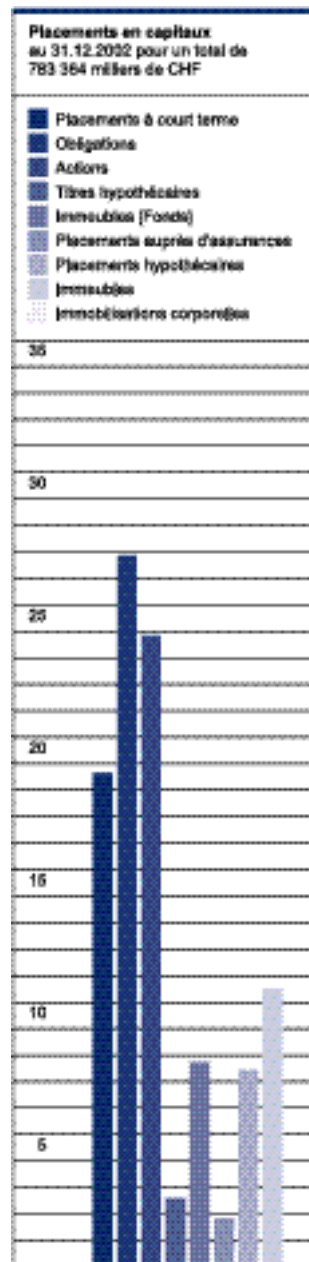
Bilan en milliers de CHF	Valeur comptable	Valeur utilisée pour le calcul des fonds disponibles	Fonds disponibles pour le 31.12.2002	Fonds disponibles 31.12.2001
Capital disponible			-108 246	659
Titres	496 295	495 653	-642	195
Provisions				
• Fluctuations de valeurs sur les placements	650	0	650	0
• Fluctuations produits	0	0	0	0
• Autres fluctuations	100	100	0	0
• Provisions de prévoyance	5 700	5 700	0	0
• Réserves pour couverture des risques de fluctuations	9 200	9 200	0	0
Capital disponible, y compris les sécurités pour assurer la pérennité de la fondation			-108 238	854

Pour les titres, les valeurs utilisées pour le calcul des fonds disponibles se fondent sur les valeurs de cotation au jour d'échéance.

La différence de 642 milliers de francs concernant les titres résulte du fait que pour les obligations, les valeurs de cotation se situent au dessous des valeurs nominales comptabilisées, à hauteur de ce montant. L'année précédente, les valeurs de cotation des obligations se situaient encore au dessus des valeurs nominales comptabilisées, à hauteur de 195 milliers de francs.

IV. Commentaires sur le bilan

	Valeur comptable 31.12.2002 milliers CHF	Valeur comptable 31.12.2001 milliers CHF	Valeur de cotation 31.12.2002 milliers CHF	Valeur de cotation 31.12.2001 milliers CHF
Placements à court terme	146 021	85 822		
Obligations				
• Confédération, canton, assurances, banques	32 300	60 500	33 276	60 408
• Autres créanciers suisses en CHF	37 048	52 874	37 156	50 946
• Autres créanciers en monnaie étrangère	0	1 133	0	1 125
• Créanciers étrangers en CHF	16 750	12 900	15 205	11 638
• Créanciers étrangers en monnaie étrangère	125 273	108 800	123 601	112 249
Actions				
• Suisse	99 645	169 060	99 645	169 060
• Etranger	87 927	144 963	87 927	144 963
• Options	0	0	0	0
Titres hypothécaires	21 000	6 400	22 491	6 435
Immeubles fonds	61 352	63 425	61 352	63 425
Autres placements	0	0	0	0
Placements de capital				
auprès d'assurances	15 000	39 170	15 000	39 171
Titres	496 295	659 225	495 653	659 420
Hypothèques à taux fixe				
	37 696	38 604		
Hypothèques à taux variable				
de 1er rang	19 617	21 459		
de 2ème rang	1 648	2 342		
Placements hypothécaires	58 961	62 405		
Immeubles loués				
	67 883	59 818		
Copropriétés				
	6 015	6 015		
Terrains non bâtis				
	0	0		
Constructions en cours				
	8 061	12 141		
Immeubles	81 959	77 974		
Immobilisations corporelles				
	128	83		
Placements à long terme	637 343	799 687		
Total placements de capitaux	783 364	885 509		



* Placements dans des fonds et des instruments similaires, par exemple Sustainable Performance Group [placements dans des valeurs à caractère durable], ne pouvant être clairement affectés à une branche donnée.

	Année de construction	Superficie du terrain en m ²	Nombre d'immeubles					Nombre total d'appartements	Locaux commerciaux/bureaux	Places de parking et de garage	Nombre total d'objets en location	Valeur comptable en milliers de CHF	Valeur d'assurance en milliers de CHF	Recette de loyer en milliers de CHF	Rendement en %	
			1 et 1/2 pièces	2 et 2 1/2 pièces	3 et 3 1/2 pièces	4 et 4 1/2 pièces	5 pièces et plus									
Aarberg																
Leimernweg 9/11/13	2001	1 381	3	6	6	5	3	20	22	42	5 540	3 900	336	6,1		
Leimernweg 17/19/21	2000	1 216	3	6	6	5	3	20	22	42	5 540	3 900	331	6,0		
Leimernweg 29/31/33	1999	1 180	3	4	5	7	3	19	22	41	5 470	4 000	332	6,1		
Berne																
Brunnmattstrasse 85	1962	583	1	6		4		10	2	5	1 982	1 532	119	6,0		
Kollenweg 32	1964	1 136	1		1	1		2	1	35	38	4 000	3 700	248	6,2	
Burgdorf																
Heimswilstrasse 30/32/34/36	1980	4 593	4	4	5	8	19	7	43	50	93	11 490	9 411	689	6,0	
Gland																
Rte Malagny 13/15	2000	3 412	2		2	18		20		30	50	6 170	5 279	480	7,8	
Ipsach																
Schürlistrasse 24	2002	1]	1			2	2	4		4	8	1 485	1 317	89	6,0	
Schürlistrasse 34	2001	1]	1		3	6	3	12		16	28	4 150	3 000	253	6,1	
Schürlistrasse 38	2002	1]	1		1	3	1	3		8	16	2 950	2 575	177	6,0	
Schürlistrasse 40	2002	1]	1		2	6		8		8	16	3 050	3 170	185	6,1	
Küngoldingen																
Hagmannstrasse 3/5	1995	1 811	2		2	4	6	2	14	18	32	4 395	3 921	264	6,0	
Lyss																
Hofstattweg 2	1985	1 701	1		3		8		11	20	31	2 877	3 225	194	6,7	
Villmergen																
Feldstrasse 7	2000	1 351	1		4	7	2	13		19	32	4 024	3 211	241	6,0	
Feldstrasse 11	2001	1 438	1		2	3	9	14		27	41	4 760	3 763	286	6,0	
				26	10	28	50	93	37	218	3	306	527	67 883	55 904	4 224

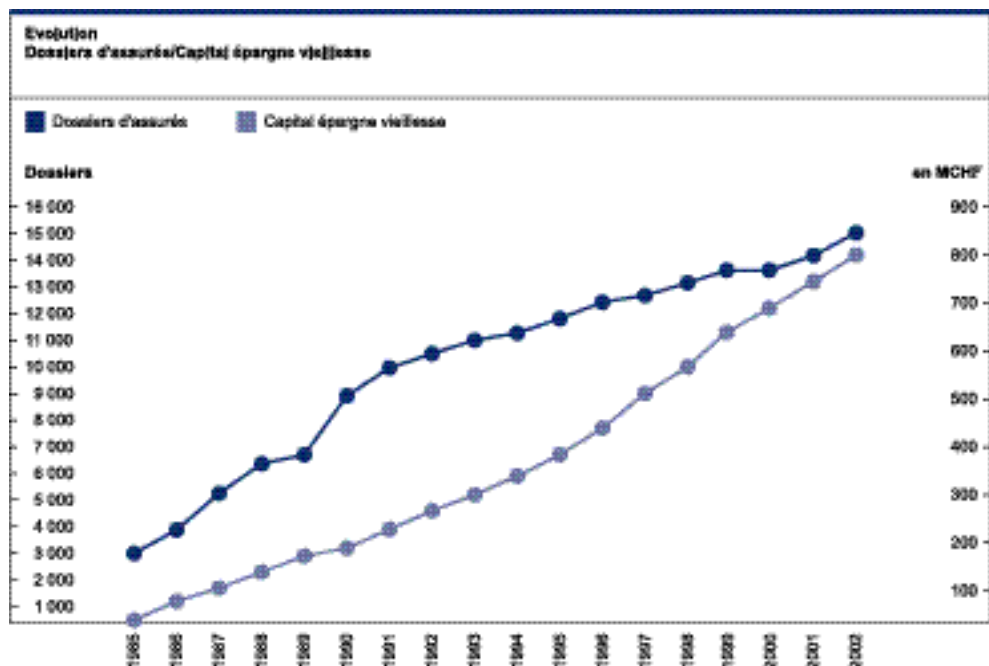
1] Superficie en m² non encore connue; parcellement définitif non encore effectué.

La Fondation de prévoyance ASMAC en bref
 Chiffres-clés
 Le mot du président
 Rapport de la direction
 Rapport sur les placements de la fortune
 Schéma directeur
 Les prestations de la Fondation de prévoyance ASMAC
 Organisation de la fondation
 Comptes annuels 2002
 Annexe aux comptes annuels
 Rapport de l'organe de révision

V. Übrige Angaben

	31.12.2002 en milliers de CHF	31.12.2001 en milliers de CHF
Restriction de la propriété pour engagements propres		
• immeubles	3 960	3 960
• collateralized Securities Lending	0	34 196
Avoirs épargne vieillesse LPP	297 652	276 360

Données statistiques



La Fondation de prévoyance ASMAC en bref
Chiffres-clés
Le mot du président
Rapport de la direction
Rapport sur les placements de la fortune
Schéma directeur
Les prestations de la Fondation de prévoyance ASMAC
Organisation de la fondation
Comptes annuels 2002
Annexe aux comptes annuels
Rapport de l'organe de révision

Liste des hôpitaux et institutions

affiliés à la Fondation de prévoyance ASMAC
état au 1er janvier 2003

Argovie	Plan	Entreprise
aarReha Schinznach, Schinznach Bad	153	281
Bezirksspital Brugg, Brugg	153	285
Gesundheitszentrum Fricktal, Rheinfelden	154	284
Impfzentrum Baden, Baden	40	785
Kantonsspital Aarau, Aarau	153	276
Kantonsspital Baden, Baden	153	277
Klinik Barmelweid, Barmelweid	157	283
Klinik für Schlafmedizin AG, Zurzach	40	758
Klinik im Schachen, Aarau	40	299
Klinik Schützen, Rheinfelden	40	628
Kreisspital für das Freiamt, Muri	154	279
Kurzentrums Rheinfelden, Rheinfelden	40	772
Pflegi Muri, Muri/AG	154	292
Praxis Dr. Börlin, Rheinfelden	40	711
Praxis Dr. Bruppacher, Rheinfelden	50	780
Praxis Dr. Ch. Simonett, Frick	40	810
Praxis Dr. Lauffer, Möriken	40	818
Praxis Dr. Pilgrim, Muri	50	719
Praxis Dr. Simonett, Frick	40	757
Praxis Dr. Streit, Baden	40	698
Praxis Dr. Thurthaler, Rheinfelden	40	807
Praxis Dr. Wicki, Nussbaumen	40	616
Praxis Dr. Zuber, Othmarsingen	30	717
Psychiatrische Klinik Königsfelden, Brugg	153	278
Regionalspital Leuggern, Leuggern	154	289
RehaClinic, Zurzach	159	288
Rehaklinik Rheinfelden, Rheinfelden	154	286
Spital Menziken, Menziken	185	291
Spital Zofingen, Zofingen	154	280
SUVA Rehabilitationsklinik, Bellikon	189	294

Appenzell Rhodes-Extérieures	Plan	Entreprise
Kantonale Psychiatrische Klinik Herisau, Herisau	150	274
Kantonales Spital Heiden, Herisau	150	615
Kantonales Spital Herisau, Herisau	150	271
Paracelsus Klinik, Lustmühle	30	765

La Fondation de prévoyance ASMAC en bref
Chiffres-clés
Le mot du président
Rapport de la direction
Rapport sur les placements de la fortune
Schéma directeur
Les prestations de la Fondation de prévoyance ASMAC
Organisation de la fondation
Comptes annuels 2002
Annexe aux comptes annuels
Rapport de l'organe de révision

Bâle-Campagne	Plan	Entreprise
Ita Wegmann Klinik, Arlesheim	30	264
Kantonale Psychiatrische Dienste Liestal, Liestal	190	263
Kantonsspital Bruderholz, Bruderholz	190	261
Kantonsspital Laufen, Laufen	190	266
Kantonsspital Liestal, Liestal	190	262
Praxis Dr. Breitenstein, Liestal	40	814
Praxisklinik Rennbahn, Muttenz	40	265
Sonnenhof, Arlesheim	40	791
Swiss Early Psychosis Project, Binningen	50	762
Vista-Klinik, Binningen	40	456

Bâle-Ville	Plan	Entreprise
Arbeitsgruppe Schweiz im 20. Jahrhundert, Basel	194	252
ARUD Basel, Basel	40	260
Bethesda-Spital Basel, Basel	148	255
Bürgerspital Basel, Basel	194	249
Crossklinik AG, Basel	40	783
Felix Platter-Spital, Basel	155	246
Gemeindespital Riehen, Riehen	194	571
Gesundheitsplan HMO, Basel	171	506
Hoffmann-La Roche [Betriebsärzte/-innen], Basel	40	258
Kantonsspital Basel, Basel	155	241
Kinder- und Jugendpsychiatrische Universitätsklinik und Poliklinik, Basel	155	614
MEDGATE AG, Basel	194	722
Praxis Dr. Brüderlin, Basel	40	792
Praxis Dr. Molinari, Basel	50	776
Psychiatrische Universitätsklinik Basel, Basel	155	244
REHAB Basel AG, Basel	194	510
Sanitätsdepartement Kanton Basel-Stadt, Basel	155	243
Schmerzklinik Kirschgarten, Basel	30	802
Schweizerische Treuhandgesellschaft, Basel	30	421
Seminar für Ur- und Frühgeschichte Uni Basel, Basel	40	458
St. Claraspital AG, Basel	144	248
Universität Basel, Basel	194	242
Universitäts-Kinderspital beider Basel UKBB, Basel	194	602
Wolff System AG, Basel	40	603

La Fondation de prévoyance ASMAC en bref
Chiffres-clés
Le mot du président
Rapport de la direction
Rapport sur les placements de la fortune
Schéma directeur
Les prestations de la Fondation de prévoyance ASMAC
Organisation de la fondation
Comptes annuels 2002
Annexe aux comptes annuels
Rapport de l'organe de révision

Berne	Plan	Entreprise
ARUD Biel, Biel	109	185
Ärzte-Pool Brunnhof, Bern	30	775
Berner REHA Zentrum Heiligenschwendi, Heiligenschwendi	109	659
Bezirksspital Belp, Belp	50	193
Bezirksspital Saanen, Saanen	40	199
Blutspendedienst SRK Bern AG, Bern	30	699
Diagnostik AG der Spitäler Frutigen / Meiringen / Interlaken, Unterseen	109	773
FMH Sekretariat Bern, Bern	40	536
Gruppenpraxis Mühlematt, Bern	40	739
Hôpital du Jura bernois SA, Moutier	169	172
Inselspital Bern, Bern	127	188
Kanton Bern, Bern	127	417
Kardiologische Praxis Dres. med. Chételat & A. Hagmann, Bern	40	742
Kinderarztpraxis Dr. Scherler, Dr. Häfeli, Langenthal	50	795
Klinik Beau-Site AG, Bern	113	171
Klinik Bethesda, Tschugg	40	204
Klinik Linde, Biel	40	209
Klinik SGM, Langenthal	40	207
Klinik Sonnenhof AG, Bern	109	177
Kollegium für Hausarztmedizin KHM, Bern	188	631
Krankenheim Bern-Wittigkofen, Bern	40	555
Lindenhofspital, Bern	40	702
Mediservice VSAO-ASMAC, Bern	128	407
Medvantis, Bern	40	716
Praxis Bubenberg AG, Bern	40	819
Praxis Dr. Abbühl, Biglen	40	813
Praxis Dr. Brauer, Schönbühl-Urtenen	40	768
Praxis Dr. Christen, Thun	40	646
Praxis Dr. Fischer, Ostermundigen	40	484
Praxis Dr. Gross, Lenk	40	573
Praxis Dr. Inauen, Bern	40	777
Praxis Dr. Klaus, Oberhofen	40	740
Praxis Dr. Kraut, Herzogenbuchsee	40	653
Praxis Dr. Lang, Bern	50	752
Praxis Dr. Märki, Bern	40	770
Praxis Dr. Nidecker, Erlach	50	705
Praxis Dr. Niklaus, Lenk	40	482
Praxis Dr. Rutar, Kriegstetten	40	815
Praxis Dr. Schmid-Messerli, Bern	40	766
Praxis Dr. Schürch, Sigriswil	40	726
Praxis Dr. Strupler, Grindelwald	50	700
Praxis Dr. Sutter, Worb	40	663
Praxis Dr. Vogt, Bern	40	744
Praxis Dr. von Muralt, Worb	40	619
Praxis Dr. Wyss, Langenthal	40	761
Privatklinik Reichenbach bei Meiringen, Meiringen	40	433

Privatklinik Wyss AG, Münchenbuchsee	193	189
Regionales Spitalzentrum Aare-/Kiesental, Münsingen	118	176
Regionalspital Emmental, Standort Burgdorf, Burgdorf	109	169
Regionalspital Emmental, Standort Langnau, Langnau	109	196
Schönberg Gunten, Gunten am Thunersee	40	805
Schweizerischer Olympischer Verband, Bern	40	552
Spital Aarberg, Aarberg	109	192
Spital Riggisberg, Riggisberg	117	198
Spital Thun-Simmental AG, Thun	109	167
Spitäler FMI AG, Spital Frutigen, Frutigen	109	194
Spitäler FMI AG, Spital Interlaken, Unterseen	109	168
Spitäler FMI AG, Spital Meiringen, Meiringen	109	170
Spitalverband Bern, Tiefenauspital, Bern	117	190
Spitalverband Bern, Zieglerspital, Bern	117	175
Spitalzentrum Biel AG, Biel	109	180
SRO Spital Region Oberaargau AG, Langenthal	109	166
Swissmedic, Bern	40	203
Verband VSAO, Bern	128	406
Vorsorgestiftung VSAO, Bern	128	408
VSAO Stiftung für Selbständigerwerbende, Bern	128	587
Wysshölzli, Herzogenbuchsee	40	525
Z.E.N., Biel-Bienne	40	812

Fribourg	Plan	Entreprise
CORALISA SA, Centre de Santé la Corbière, Fribourg	142	229
Hôpital de la Béroche, Saint-Aubin	40	586
Spital des Sensebezirks, Tafers	40	231

Glaris	Plan	Entreprise
Höhenklinik Braunwald, Braunwald	187	222
Kantonsspital Glarus, Glarus	135	221
Praxis Dr. Bendel, Niederurnen	30	754
Praxis Dr. Dahler, Glarus	40	487
Praxis Dr. Weber, Mels	50	799

Grisons	Plan	Entreprise
Alpine Kinderklinik Pro Juventute, Davos	40	340
Kreuzspital Chur, Chur	167	337
Ospidal d'Engiadina Bassa, Scuol	40	341
Ospidal Val Müstair, Sta. Maria Val Müstair	40	657
Praxis Dr. Bachmann, Bad Ragaz	40	782
Praxis Dr. Egger, Klosters	50	686
Praxis Dr. Mannhart, Churwalden	40	809
Praxis Dr. Zinsli, Chur	40	786

La Fondation de prévoyance ASMAC en bref
Chiffres-clés
Le mot du président
Rapport de la direction
Rapport sur les placements de la fortune
Schéma directeur
Les prestations de la Fondation de prévoyance ASMAC
Organisation de la fondation
Comptes annuels 2002
Annexe aux comptes annuels
Rapport de l'organe de révision

Regionalspital Prättigau, Schiers	167	338
Regionalspital Surselva, Ilanz	167	328
Rehabilitationszentrum Seewis	40	760
Rhätisches Kantons- und Regionalspital, Chur	167	329
Spital Davos, Davos-Platz	40	539
Spital Oberengadin, Samedan	167	330
Stiftung für Kinder- und Jugendpsychiatrie in Graubünden, Chur	167	336
Thurgauer Schaffhauser Höhenklinik Davos, Davos	201	331
Zürcher Höhenklinik Davos, Davos Clavadel	100	335

Lucerne	Plan	Entreprise
AAO AG, Sursee	40	437
Institut für medizinische Radiologie St. Anna, Luzern	30	753
Kantonales Spital Sursee-Wolhusen, Sursee	129	213
Kantonales Spital Sursee-Wolhusen, Wolhusen	129	214
Kantonsspital Luzern, Luzern	129	212
KSM Luzern, Luzern	40	797
Permanence Medical Center, Luzern	50	806
Praxis Dr. Buchmann, Luzern	50	784
Praxis Dr. Burkard, Luzern	40	652
Praxis Dr. Eberli, Hochdorf	30	721
Praxis Dr. Estermann, Schötz/Dorfchärn	50	515
Praxis Dr. Reichert, Dagmersellen	50	779
Praxis Dr. Zimmermann, Emmenbrücke	50	606
Psychiatriezentrum Luzerner Landschaft, St. Urban	129	215
Schweizer Paraplegiker-Zentrum Nottwil, Nottwil	131	217
SolidarMed, Luzern	130	216
Tierheim an der Ron, Root	50	605

Neuchâtel	Plan	Entreprise
AIMS, Cernier	40	455
Hôpital de La Chaux-de-Fonds, La Chaux-de-Fonds	176	389
Hôpital de la Providence, Neuchâtel	40	391
Hôpital du Locle, Le Locle	40	390
Hôpitaux Cadolles-Pourtalès, Neuchâtel	175	387
Praxis Dr. Zwahlen, Vallorbe	30	804

Nidwald	Plan	Entreprise
Kantonsspital Nidwalden, Stans	138	224
Praxis Dr. Sigg, Hergiswil	50	622

La Fondation de prévoyance ASMAC en bref
Chiffres-clés
Le mot du président
Rapport de la direction
Rapport sur les placements de la fortune
Schéma directeur
Les prestations de la Fondation de prévoyance ASMAC
Organisation de la fondation
Comptes annuels 2002
Annexe aux comptes annuels
Rapport de l'organe de révision

Obwald	Plan	Entreprise
Kantonsspital Obwalden, Sarnen	137	223

Schaffhouse	Plan	Entreprise
Kantonales Pflegezentrum, Schaffhausen	149	269
Kantonsspital Schaffhausen, Schaffhausen	149	267
Klinik Belair, Schaffhausen	30	270
Psychiatrische Klinik Breitenau, Schaffhausen	149	268
TCM Schaffhausen AG, Schaffhausen	40	746

Schwyz	Plan	Entreprise
Aeskulap Klinik, Brunnen	50	801
Praxis Dr. Papandreou, Freienbach	30	764
Regionalspital Lachen, Lachen	134	219
Schwyz. Hilfsverein für Gemüts- und Suchtkranke [SHGS,] Goldau	139	645
Spital Schwyz, Schwyz	134	220
Stiftung für Kinder- und Jugendpsychiatrie Schwyz, Goldau	139	767

Soleure	Plan	Entreprise
Bezirksspital Thierstein, Breitenbach	143	237
Bürgerspital Solothurn, Solothurn	143	234
Gruppenpraxis Bifang, Olten	40	798
Kantonsspital Olten, Olten	143	233
Klinik Pallas AG, Olten	40	824
MRI Radiologisches Institut Rodiag, Olten	40	549
Praxis Dr. Gasser, Solothurn	40	790
Psychiatrische Dienste des Kantons Solothurn, Solothurn	143	236
Solothurner Höhenklinik, Allerheiligenberg	143	238
Spital Dornach, Dornach	143	235
Spital Grenchen, Grenchen	143	232

Saint-Gall	Plan	Entreprise
Bürgerspital St. Gallen, St. Gallen	162	319
CareMetrics, Bronschhofen	40	781
Forschungsstelle für Umweltbeobachtung, Rapperswil	187	503
Infomed Verlags-AG, Wil	40	206
Kantonale Laboratorien St. Gallen, St. Gallen	162	303
Kantonale Psychiatrische Dienste - Sektor Nord, Wil	162	310
Kantonale Psychiatrische Dienste - Sektor Süd, Pfäfers	162	309
Kantonale Verwaltung St. Gallen, St. Gallen	162	508
Kantonales Spital Altstätten, Altstätten	162	308
Kantonales Spital Flawil, Flawil	162	306
Kantonales Spital Grabs, Grabs	162	305

La Fondation de prévoyance ASMAC en bref
Chiffres-clés
Le mot du président
Rapport de la direction
Rapport sur les placements de la fortune
Schéma directeur
Les prestations de la Fondation de prévoyance ASMAC
Organisation de la fondation
Comptes annuels 2002
Annexe aux comptes annuels
Rapport de l'organe de révision

Kantonales Spital Rorschach, Rorschach	162	307
Kantonales Spital Uznach, Uznach	162	304
Kantonales Spital Walenstadt, Walenstadt	162	311
Kantonales Spital Wattwil, Wattwil	162	313
Kantonales Spital Wil, Wil	162	316
Kantonsspital St. Gallen, St. Gallen	162	302
Kinderarztpraxis Dammann/Good, Mels	40	788
Klinik Valens, Valens	163	312
Kollegium für Hausarztmedizin KOHAM, St. Gallen	188	678
Krebsliga St. Gallen - Appenzell, Abtwil	40	629
Ostschweizer Kinderspital St. Gallen, St. Gallen	198	317
Praxis Dr. Benz, Staad	40	749
Praxis Dr. Gammeter, Wattwil	50	769
Praxis Dr. Heeb, Kronbühl	30	771
Praxis Dr. Linder, Mels	40	796
Praxis Dr. Otremba, St. Gallen	40	712
Praxis Dr. Pfister, Gommiswald	40	559
Rehabilitationsklinik Walenstadtberg, Knoblisbühl	162	318
Sonnenhof Kinder- und Jugendpsychiatrisches Zentrum, Ganterschwil	30	703
Stiftung für zytologische Diagnostik, St. Gallen	40	630
Stiftung Kinder- und Jugendpsychiatrische Dienste, St. Gallen	197	320
Tagesklinik Prof. Dr. Bangerter AG, Gossau	50	816
Verein David, St. Gallen	40	763

Tessin	Plan	Entreprise
Clinica Hildebrand, Brissago	40	394

Thurgovie	Plan	Entreprise
Humaine Klinik Zihlschlacht AG, Zihlschlacht	40	504
Kantonale Psychiatrische Klinik Münsterlingen, Münsterlingen	165	324
Kantonsspital Frauenfeld, Frauenfeld	165	322
Kantonsspital Münsterlingen, Münsterlingen	165	323
Klinik Schloss Mammern, Mammern	40	524
Praxis Dr. Bucher, Frauenfeld	40	670
Praxis Dr. Gugg, Frauenfeld	40	748
Praxis Dr. Laib, Altnau	40	745
Praxis Dr. Rotach, Dussnang	40	544
Psychiatrische Klinik Littenheid, Littenheid	40	325
Thurgauer Klinik St. Katharinental, Diessenhofen	165	533

Uri	Plan	Entreprise
Kantonsspital Uri, Altdorf	132	218

La Fondation de prévoyance ASMAC en bref
Chiffres-clés
Le mot du président
Rapport de la direction
Rapport sur les placements de la fortune
Schéma directeur
Les prestations de la Fondation de prévoyance ASMAC
Organisation de la fondation
Comptes annuels 2002
Annexe aux comptes annuels
Rapport de l'organe de révision

Vaud	Plan	Entreprise
Administration des Hospices cantonaux - CHUV, Lausanne	170	530
Centre Hospitalier Universitaire Vaudois, Lausanne	170	354
Centre Hospitalier Yverdon Chamblon, Chamblon	169	364
Centre Pluridisciplinaire d'Oncologie, Lausanne	195	377
Département universitaire de médecine & santé communautaire, Lausanne	170	344
EHC-Hôpital d'Aubonne, Morges	169	371
EHC-Hôpital de Gilly, Morges	169	374
EHC-Hôpital de Morges, Morges	169	360
Fondation CRS, Lausanne	40	658
Fondation de Nant, Corsier-sur-Vevey	169	363
Groupement Hospitalier de l'Ouest Lémanique SA GHOL, Nyon	169	373
Hôpital de Lavaux, Cully	169	462
Hôpital du Chablais, Aigle	169	370
Hôpital du Pays-d'Enhaut, Château-d'Oex	169	365
Hôpital Intercantonal de la Broye, Payerne	169	361
Hôpital Ophtalmique Jules Gonin, Lausanne	172	359
Hôpital Riviera - Site de Montreux, Montreux	169	358
Institut Universitaire Romand de Santé au Travail, Lausanne	195	357
Institution de Lavigny, Lavigny	169	362
ISDE, Corcelles-sur-Chavornay	40	617
Polyclinique Médicale Universitaire, Lausanne	195	355
resHO réseau des soins hospitaliers St. Loup Orbe La Vallée, Pompaples	169	368
Secteur psychiatrique Centre, Lausanne	170	348
Secteur psychiatrique Nord, Lausanne	170	352
Secteur psychiatrique Ouest, Lausanne	170	349
Université de Lausanne, Lausanne - Dorigny	195	343

Valais	Plan	Entreprise
Berner Klinik Montana, Montana - Vermala	199	383
Luzerner Höhenklinik Montana, Montana - Vermala	129	381
Oberwalliser Kreisspital, Brig - Glis	191	385
Polyclinique de Verbier SA, Verbier	50	644
Praxis Dr. Bannwart, Zermatt	40	732
RZL Reha-Zentrum Leukerbad AG, Leukerbad	174	382
SUVA Clinique romande de réadaptation, Sion	189	673

Zoug	Plan	Entreprise
causa dermis [Cham] AG, Cham	30	820
Diakonieverband Ländli, Oberägeri	30	718
Hypno Care, Cham	40	817
Praxis Dr. Illi, Hünenberg	50	800
Praxis Dr. Meyer, Zug	40	741

La Fondation de prévoyance ASMAC en bref
Chiffres-clés
Le mot du président
Rapport de la direction
Rapport sur les placements de la fortune
Schéma directeur
Les prestations de la Fondation de prévoyance ASMAC
Organisation de la fondation
Comptes annuels 2002
Annexe aux comptes annuels
Rapport de l'organe de révision

Zürich	Plan	Entreprise
Airport Medical Center, Zürich-Flughafen	40	523
ARUD Zürich, Zürich	50	165
Ärztegemeinschaft Hirslanden, Thalwil	200	756
Bezirksspital Affoltern am Albis, Affoltern am Albis	100	119
Bircher Klinik Susenberg, Zürich	40	569
Blutspendedienst SRK, Zürich	50	157
causa dermis Z-Services AG, Zürich	30	755
Devotec AG, Zürich	30	710
Diakoniewerk Neumünster, Zollikerberg	30	419
Drittmittel, Zürich	101	129
ETH, Zürich	40	442
Evangelisch-Methodistische Kirche, Zürich	40	449
Forel-Klinik, Ellikon an der Thur	30	155
Gesundheitsversorgung Zürcher Oberland-GZO, Wetzikon	100	125
Gruppenpraxis Hirschen, Zürich	40	502
Hinderer Holding AG, Oetwil am See	104	140
Hohenegg Klinik für Psychiatrie und Psychotherapie, Meilen	100	118
Kantonales Krankenhaus Wülflingen, Winterthur	102	731
Kantonsspital Winterthur, Winterthur	102	84
Kinder- und Jugendpsychiatrischer Dienst des Kantons Zürich, Zürich	102	90
Kinderspital Zürich, Zürich	100	120
Klinik am Zürichberg, Zürich	106	152
Klinik Hirslanden, Zürich	40	436
Krankenhaus Bächli, Bassersdorf	30	422
Kreisspital Männedorf, Männedorf	100	122
Maternité Inselhof, Zürich	107	115
MediX Ärzte AG, Zürich	171	811
Nationalfonds, Zürich	101	735
Nepal Mission, Bäretswil	40	696
Organisch-chemisches Institut Prof. Dr. H. Heimgartner, Zürich	196	143
Organisch-chemisches Institut Prof. Dr. H.-J. Hansen, Zürich	196	142
Organisch-chemisches Institut Prof. Dr. J. A. Robinson, Zürich	196	110
Organisch-chemisches Institut Prof. Dr. M. Hesse, Zürich	196	131
Pädagogisches Institut Uni Zürich, FS + S, Zürich	30	709
Paracelsus-Spital, Richterswil	105	141
Permanence Hauptbahnhof AG, Zürich	30	794
Pfarrer Ernst Sieber, Zürich	40	160
Praxis Dr. Ambauen-Droste, Uster	30	751
Praxis Dr. Bachmann, Zürich	30	778
Praxis Dr. Baumann, Hirzel	40	774
Praxis Dr. Baur, Hettlingen	30	737
Praxis Dr. Ben-Shmuel, Zürich	50	672
Praxis Dr. Bircher, Wetzikon	30	750
Praxis Dr. Grilec, Zürich	50	474
Praxis Dr. Haefner, Zürich	40	822
Praxis Dr. Küng, Zürich	50	671

Praxis Dr. Nussbaum, Kloten	40	654
Praxis Dr. Rüger, Oberstammheim	30	808
Praxis Dr. Rumetsch, Oberstammheim	30	821
Praxis Dr. Scherrer, Wetzikon	50	803
Praxis Dr. Steigmeier, Dänikon	50	743
Praxis Dr. Wobmann, Bülach	40	759
Praxis Dr. Zihlmann, Zürich	30	793
Praxisgemeinschaft am Schaffhauserplatz, Zürich	50	789
Psychiatrie-Zentrum Hard, Embrach	102	88
Psychiatriezentrum Männedorf PZM AG, Männedorf	30	823
Psychiatrische Klinik, Rheinau	102	87
Psychiatrische Privatklinik Sanatorium Kilchberg/ZH, Kilchberg/ZH	103	139
Psychiatrische Universitätsklinik, Zürich	102	86
REGA Schweizerische Rettungsflugwacht, Zürich	192	156
Schweizerisches Epilepsie-Zentrum, Zürich	100	123
Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum, Zürich	186	500
Seismo Verlag AG, Zürich	30	427
Sozialdepartement der Stadt Zürich, Zürich	107	148
Sozialökonomisches Seminar Prof. Dr. P. Zweifel, Zürich	196	144
Spital Bülach, Bülach	100	111
Spital Limmattal, Schlieren	100	153
Spital Uster, Uster	100	116
Spital Zimmerberg, Horgen	100	112
Spital Zollikerberg, Zollikerberg	100	114
Stadärztlicher Dienst, Zürich	107	147
Stadtspital Triemli, Zürich	107	146
Stadtspital Waid, Zürich	107	145
Stiftung SOMOSA, Winterthur	40	452
Universität Zürich [Vorsorgeplan Variante Zürich], Zürich	30	418
Universität, Zürich	101	734
Universitätsklinik Balgrist, Zürich	100	121
Universitätsspital Zürich, Zürich	102	85
Verein für medizinische Qualitätskontrolle, Zürich	30	729
WEC International, Rüti	40	720
Wilhelm Schulthess Klinik, Zürich	100	124
Zürcher Höhenklinik Wald, Faltigberg-Wald	100	127
Zürcher Lighthouse, Zürich	40	621

La Fondation de prévoyance ASMAC en bref
 Chiffres-clés
 Le mot du président
 Rapport de la direction
 Rapport sur les placements de la fortune
 Schéma directeur
 Les prestations de la Fondation de prévoyance ASMAC
 Organisation de la fondation
 Comptes annuels 2002
 Annexe aux comptes annuels
 Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision

